

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 06874
Numéro SIREN : 878 637 479
Nom ou dénomination : AB CODE

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2021 sous le numéro de dépôt 27335

AB CODE

S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 5 Rue La Fontaine

94290 VILLENEUVE LE ROI

R.C.S : 878637479

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29/10/2021

Le 29/10/2021,
à 10h30,

Monsieur MEHDI HAMID, associé unique de la société **AB CODE**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social.

Monsieur MEHDI HAMID, préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- le rapport de gestion
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Poursuite de l'activité malgré les pertes au moins égales à la moitié du capital social
- Pouvoir à donner

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution

Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'assemblée générale extraordinaire décide de poursuivre l'activité de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire adopte cette résolution à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'assemblée générale extraordinaire adopte cette résolution à l'unanimité.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance s'est levée à 10h45.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Monsieur MEHDI HAMID

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mehdi Hamid', with a long horizontal stroke extending to the right.